

SESSION  
DU  
25 janvier 2005

# CONSEIL DES COMMISSAIRES

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHICOUTIMI  
COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY

À une session ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue en la salle publique du Centre administratif, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 25 janvier 2005, à 19 h 30, sous la présidence de Mme Liz S.-Gagné, à laquelle tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique,

Sont présents, présentes, outre la présidente, M<sup>me</sup> Liz S.-Gagné :

**Les commissaires :**

M<sup>mes</sup> Sylvie Belzile  
Lise Blackburn  
Hélène De Champlain  
Sonia Desgagné  
Diane Durand  
Ruth Gagnon  
Diane Gauthier  
Madeleine Jean  
Diane Perron  
Diane Tremblay  
MM. Jean-Claude Basque  
Rino Beaulieu  
Évens Claveau  
Omer Deschesnes  
Magella Desmeules  
Michel Girard  
Charles Lavoie  
Antonin Simard  
Bernard Villeneuve

**Commissaires parents :**

M<sup>me</sup> France Gagné  
M. Jean-Marc Girard

**Sont également  
présents-tes :**

M<sup>me</sup> Christine Tremblay, directrice générale adjointe  
MM. Michel Cloutier, secrétaire général  
Claude Dauphinais, directeur général  
Yvon Pelletier, directeur général adjoint

**Absence :**

M<sup>me</sup> Jaqueline Asselin (motivée)

CC-2005-001  
Ordre du jour

**Il est proposé par M. Michel Girard  
et résolu :**

Que l'ordre du jour de la présente session soit  
accepté.

**ADOPTÉE**

CC-2005-002  
Procès-verbal du 14  
décembre 2004

**Il est proposé par M. Charles Lavoie  
et résolu :**

**D'ACCEPTER** le procès-verbal de la session  
ordinaire du Conseil des commissaires, tenue le 14 décembre 2004, tel que  
rédigé.

**ADOPTÉE**

**CC-2005-003**

Courrier reçu du 30 novembre 2004 au 17 janvier 2005

Chaque membre du Conseil a reçu pour information, une liste identifiant les sujets du courrier reçu à la direction générale, du 30 novembre 2004 au 17 janvier 2005.

**CC-2005-004**

Rapport annuel 2003-2004 / Acceptation

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Sonia Desgagné et résolu :**

**D'ACCEPTER** le Rapport annuel de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay pour l'année 2003-2004 tel que préparé et déposé par le secrétaire général et directeur des communications, et;

**D'AUTORISER** l'envoi du dit Rapport annuel au ministre de l'Éducation, conformément à l'article 220 de la Loi sur l'Instruction publique.

**ADOPTÉE**

**CC-2005-005**

Planification stratégique 2004-2007 / Acceptation

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 209.1 de la Loi sur l'Instruction publique, une commission scolaire doit établir un plan stratégique couvrant une période de plusieurs années;

**ATTENDU** la démarche de planification stratégique réalisée avec l'ensemble du personnel cadre et les membres du Conseil des commissaires;

**ATTENDU** le document déposé et présenté par la direction générale le 18 janvier dernier, en séance de travail;

En conséquence;

**Il est proposé par M. Magella Desmeules et résolu :**

**D'ACCEPTER** les documents intitulés «*Planification stratégique 2004-2007 – Ensemble pour réussir!*» et son «*Plan opérationnel*» datés de janvier 2005.

**ADOPTÉE**

**CC-2005-006**

Signature d'entente avec la CSST / Accident de travail

**ATTENDU** les dossiers d'accident de travail qui se sont produits avant 1985 et des obligations provenant des anciennes commissions scolaires constituantes (la Commission scolaire Régionale du Saguenay, la Commission scolaire de Chicoutimi, la Commission scolaire Valin et la Commission scolaire Baie-des-Ha! Ha!) pour lesquels la Commission scolaire des Rives du Saguenay est un « **employeur tenu personnellement** » aux paiements des accidents de travail survenus avant 1985; en vertu de la « *Loi sur les accidents de travail (LAT) (L.R.Q., c. A-3)* »;

**ATTENDU** que quatre de ces dossiers sont encore actifs et qu'ils nécessitent ou nécessiteront dans l'avenir des déboursés de la part de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay pour couvrir les frais et indemnités (frais d'assistance médicale et de réadaptation, indemnités pour dommages corporels, indemnités de remplacement du revenu, rente d'incapacité permanente, frais fixes pour les rentes...) reliés à ces accidents survenus avant l'entrée en vigueur, soit le 19 août 1985, de la « *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (L.R.Q., c. A-3.001)* »;

**ATTENDU** que deux de ces dossiers sont actuellement en contestation devant la Commission des lésions professionnelles et nécessiteront également des frais juridiques ou d'autres déboursés éventuels conséquemment aux décisions à rendre;

CC-2005-006

Suite

**ATTENDU** l'offre de rachat présenté par la CSST aux commissions scolaires pour les dossiers où celles-ci sont personnellement tenues aux paiements de tous les coûts de ces accidents;

**ATTENDU** l'offre de rachat présentée à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay par la CSST et compte tenu des discussions entre la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay et la CSST;

**ATTENDU** que les discussions et échanges entre la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay et la CSST ont conduit à un projet d'entente prévoyant le versement d'un montant de 276 035,23\$ par la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay à la CSST pour que celle-ci assume dans l'avenir le paiement de tous les frais dans tous les dossiers dont la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay serait considérée comme un « **employeur tenu personnellement** » aux paiements des accidents de travail survenus avant 1985;

**ATTENDU** les modalités de paiements convenues et les provisions au budget 2004-2005 pour ces dossiers;

**ATTENDU** que pour tous les dossiers concernés par cette entente, la CSST dégage la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay de toute responsabilité et que ceux-ci ne pourront pas autrement venir affecter son taux de cotisation;

**ATTENDU** la recommandation des comités des ressources humaines et des ressources financières à l'effet de signer le projet d'entente à cet effet;

**Il est proposé par M. Évens Claveau  
et résolu :**

**D'ACCEPTER** l'entente intervenue entre les représentants de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay et ceux de la CSST;

**D'AUTORISER** la présidente, le directeur général et le directeur du service des ressources humaines à signer l'entente à cet effet.

**ADOPTÉE**

CC-2005-007

Engagement /  
Enseignant temps  
plein régulier

**ATTENDU** le besoin exprimé par l'école St-Gabriel;

**ATTENDU** l'application des règles de la convention collective des enseignantes et enseignants;

**ATTENDU** la libération de ce poste par le bureau de placement du ministère de l'Éducation;

**ATTENDU** l'application des règles relatives au transfert de droits de plusieurs enseignantes et enseignants référés par le bureau de placement du ministère de l'Éducation;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Diane Perron  
et résolu :**

Que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay procède à l'engagement temps plein régulier de l'enseignante Mélanie Girard à l'école primaire St-Gabriel, et ce, du 23 août 2004 au 28 juin 2005.

**ADOPTÉE**

**CC-2005-008**

Appui de candidature /  
Prix de reconnaissance  
Merck Frosst

**ATTENDU** le nombre et la qualité des implications de M. Guy Harvey, technicien en travaux pratiques à l'école secondaire de L'Odyssée/Dominique-Racine, dans la préparation et dans la réalisation de projets spécifiques à l'éducation scientifique auprès des jeunes tant des écoles primaires que des écoles secondaires;

**ATTENDU** la recommandation de la direction de l'école secondaire de L'Odyssée;

**ATTENDU** la recommandation du comité des services éducatifs jeunes;

**Il est proposé par M. Rino Beaulieu  
et résolu :**

**D'ACCORDER** un appui à la présentation de la candidature de M. Guy Harvey au prix de reconnaissance « Têtes chercheuses, Merck Frosst ».

**ADOPTÉE**

**CC-2005-009**

Service de garde /  
Cadre organisationnel

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Sylvie Belzile  
et résolu :**

**D'ACCEPTER** la recommandation du comité des services éducatifs jeunes et de modifier la politique des services de garde en milieu scolaire de façon à respecter la nouvelle définition « d'élève inscrit en garde régulière » tel que décrit dans les règles budgétaires 2004-2005 :

**Article 5.2 « Élève gardé, au moins deux périodes partielles ou complètes par jour, trois jours par semaine. Aux fins de financement, chaque journée de garde comporte trois périodes, soit avant les cours, le midi et après les cours. »**

Ancien texte : Élève inscrit en maternelle 4 ans qui est gardé, en sus de l'horaire scolaire, au moins cinq heures par jour, pour un minimum de trois jours par semaine.

Élève inscrit en maternelle 5 ans ou au primaire qui est gardé, en sus de l'horaire scolaire, au moins deux heures trente par jour, pour un minimum de trois jours par semaine.

Par le fait même, la définition « d'élève inscrit en garde sporadique » est également modifiée :

**Article 5.3 « Élève inscrit qui est gardé moins de deux périodes partielles ou complètes par jour et moins de trois jours par semaine. »**

Ancien texte : Élève inscrit qui est gardé moins de deux heures trente par jour et moins de trois jours par semaine.

De plus, nous proposons une légère modification à l'article 6.11 :

La contribution financière des parents s'établit comme suit :

Pour les élèves réguliers, la contribution financière exigible des parents ne doit pas dépasser le montant minimal prévu dans les règles budgétaires de l'année courante :

-pour les journées de classe, cette contribution comprend une prestation de services n'excédant pas cinq heures de garde, **incluant la période prévue pour les travaux scolaires...**

CC-2005-009  
Suite

Ancien texte : La contribution financière des parents s'établit comme suit :  
Pour les élèves réguliers, la contribution financière exigible des parents ne doit pas dépasser le montant minimal prévu dans les règles budgétaires de l'année courante :

-pour les journées de classe, cette contribution comprend une prestation de services n'excédant pas cinq heures de garde, **incluant la période de soutien aux travaux scolaires...**

### **Modifications suggérées au cadre organisationnel d'un service de garde**

#### **Article 12 - Tarification**

- La direction d'école établit une grille de tarification des parents en tenant compte des balises suivantes:

GRILLE DE TARIFICATION	
Fréquentation régulière	maximum de 7,00 \$ par jour
Fréquentation sporadique	3,00 \$/heure, maximum 15,00 \$ par jour
Journée pédagogique (élève régulier ou sporadique inscrit)	maximum de 7,00 \$ par jour
Journée hors calendrier scolaire	maximum de 15,00 \$ par jour
Frais d'inscription annuels	AUCUN
Pénalité pour retard en fin de journée	5,00 \$ par bloc de 15 minutes
Pénalité pour retard de paiement	Modalités établies par la direction de l'école
Supplément pour les heures excédant le nombre d'heures prévues aux règles budgétaires (5 heures pour les jours de classe et 10 heures pour les journées pédagogiques)	maximum de 3,00 \$/heure
Activités spéciales	Coût réel des activités
Repas - collation	Coût réel
Chèque sans provision	Coût réel

#### **Article 13 - Émission des reçus de frais de garde**

Partout, le montant a été corrigé (7\$ au lieu de 5\$).

#### **Article 19 - Démarche d'implantation d'un service de garde en milieu scolaire (participation au fonds commun)**

**Nouveau texte** : Doivent prévoir leur participation au fonds commun en prévision d'éventuelles suppléances à long terme. Le taux est établi annuellement par les directions d'établissements concernées (pourcentage des salaires versés).

**Ancien texte** : Doivent prévoir leur participation au fonds commun en prévision d'éventuelles suppléances à long terme. Pour l'année 2003-2004, le taux fixé a été établi à 2,5%.

**ADOPTÉE**

CC-2005-010  
Service EHDAA /  
Cadre organisationnel

**ATTENDU** la recommandation du Comité de parents de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay suite à la consultation;

**ATTENDU** l'appui des directions d'écoles concernées;

**CC-2005-010**

Suite

**ATTENDU** l'avis positif du Syndicat de l'Enseignement du Saguenay;

**ATTENDU** la recommandation du comité des services éducatifs jeunes;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Hélène DeChamplain**  
**Et résolu :**

**D'ADOPTER** le cadre organisationnel des services E.H.D.A.A. 2004-2005 de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2005-011**Critères d'admission  
et d'inscription /  
Élèves jeunes

**ATTENDU** la recommandation du Comité de parents de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay suite à la consultation;

**ATTENDU** l'appui des directions d'écoles concernées;

**ATTENDU** l'avis positif du Syndicat de l'Enseignement du Saguenay;

**ATTENDU** la recommandation du comité des services éducatifs jeunes;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Diane Gauthier**  
**et résolu :**

**D'ADOPTER** les critères d'admission et d'inscription des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay pour l'année 2005-2006.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2005-012**Colloque régional  
annuel de  
l'Association des  
Comités de parents

**ATTENDU** l'invitation faite auprès des membres du Conseil des commissaires et l'intérêt manifesté par ceux-ci et celles-ci de participer au Colloque régional annuel de l'Association des Comités de parents du Saguenay – Lac-St-Jean;

**Il est proposé par M. Antonin Simard**  
**et résolu :**

**D'AUTORISER** la participation des membres du Conseil intéressés à participer le 19 mars prochain, à Jonquière, au Colloque régional 2005 de l'Association des Comités de parents du Saguenay – Lac-St-Jean dont le thème est « L'enfant et son monde ».

**ADOPTÉE**

---

**CC-2005-013**Code d'éthique et  
de déontologie

**ATTENDU** que le Règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie (R)-1988-02 a été adopté par le Conseil des commissaires le 27 janvier 1998;

**ATTENDU** que ledit règlement prévoit à l'article 8.2 la formation d'un comité chargé de l'application du code d'éthique et de déontologie, comité composé de deux commissaires ainsi que du directeur général qui coordonne les travaux du comité;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de former ce comité afin de se conformer aux dispositions de ce règlement;

CC-2005-013

Suite

En conséquence;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Sonia Desgagné  
et résolu :**

**DE DÉSIGNER** M<sup>me</sup> Sonia Desgagné, commissaire et M<sup>me</sup> Sylvie Belzile, commissaire, pour siéger sur le comité du code d'éthique et de déontologie et de nommer M. Rino Beaulieu, commissaire et M. Michel Girard, commissaire, pour agir comme substitués.

ADOPTÉE

CC-2005-014

Désignation du  
procureur contre la  
firme Cégerco Inc.

**ATTENDU** la signature du contrat en date du 7 décembre 2004;

**ATTENDU** les démarches infructueuses à ce jour;

**ATTENDU** la recommandation positive du comité des ressources matérielles;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Diane Durand  
et résolu :**

**DE DONNER** mandat à Gauthier, Bédard société d'avocats en nom collectif, d'agir comme procureur de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, de la représenter et d'instituer pour elle toutes les mesures et procédures judiciaires utiles à l'encontre de la firme Cégerco Inc.

ADOPTÉE

CC-2005-015

Rapport de la  
présidente

Madame la Présidente résume certaines représentations ou interventions qu'elle a faites au cours des derniers jours :

- ☐ **Le 13 décembre :**
  - ★ Participation au Conseil d'administration d'Emploi Québec.
  - ★ Participation à l'assemblée générale du Conseil d'administration de la Pulperie.
- ☐ **Le 16 décembre :**
  - ★ Participation à la rencontre des Jeux du Québec, à Ville de Saguenay, salon du Maire.
- ☐ **Le 20 décembre :**
  - ★ Rencontre avec le directeur général sur certains dossiers.
  - ★ Rencontre du Comité de relations professionnelles des directions d'établissement.
- ☐ **Le 21 décembre :**
  - ★ Rencontre avec la direction de l'école Georges-Vanier, le directeur général et la commissaire madame Sylvie Belzile sur le dossier «garderie école St-Félix».
- ☐ **Le 22 décembre :**
  - ★ Inauguration du service de garde de l'école Vanier.
- ☐ **Le 23 décembre :**
  - ★ Dîner de Noël avec le personnel du Centre administratif de Chicoutimi.
- ☐ **Le 17 janvier :**
  - ★ Participation à la Conférence régionale des élus.
- ☐ **Le 18 janvier :**
  - ★ Rencontre avec le directeur général sur différents dossiers.
- ☐ **Le 20 janvier :**
  - ★ Participation à la Conférence régionale des élus.
- Le 25 janvier :**
  - ★ Participation au Conseil d'administration d'Emploi Québec.

**CC-2005-016**  
Rapport du  
directeur général

Le directeur général présente un bref résumé d'interventions ou représentations faites au cours des derniers jours :

- ☐ **Le 13 décembre 2004 :**
  - ✧ Remise de la médaille du Gouverneur général à un étudiant de la polyvalente Fréchette, Vincent Côté-Bilodeau.
- ☐ **Le 14 décembre :**
  - ✧ Signature du protocole d'entente pour l'Expo-sciences régionales à l'école de L'Odyssee/Dominique-Racine.
- ☐ **Le 22 décembre :**
  - ✧ Participation à l'inauguration du service de garde de l'école Vanier.
- ☐ **Le 10 janvier :**
  - ✧ Déjeuner-conférence de la rentrée à l'hôtel Le Montagnais pour tous les employés des centres de formation général et formation professionnelle.
- ☐ **Le 19 janvier :**
  - ✧ Rencontre avec les représentants des trois syndicats (SES, SRES et professionnels) sur le dossier « Planification stratégique ».
- ☐ **Le 20 janvier :**
  - ✧ Participation à la journée de formation à l'intention des directions d'établissement sur le dossier « La négociation des conventions collectives et la gestion des moyens de pression ».

**CC-2005-017**  
Rapports des comités  
de services et du  
Comité de parents

Les membres du Conseil des Commissaires ont pu prendre connaissance de rapports de réunion de Comités de service. Des informations supplémentaires sont fournies en réponse à certaines questions posées par des membres du Conseil.

Par ailleurs, la présidente du Comité de parents, M<sup>me</sup> France Gagné, présente un résumé des points traités lors de la réunion du Comité de parents tenue le 12 janvier dernier. Il y fut notamment question :

- ❖ Du colloque annuel de l'Association des comités de parents du Saguenay – Lac-St-Jean;
- ❖ Des principes liés à l'élaboration du calendrier scolaire 2005-2006;
- ❖ De la consultation sur la démarche relative à l'admission et à l'inscription des élèves jeunes pour l'année scolaire 2005-2006;
- ❖ De la désignation des parents au comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;
- ❖ D'un projet d'implantation d'un programme d'école internationale.

**CC-2005-018**  
Visite d'écoles

Monsieur le commissaire Michel Girard fait connaître que l'activité annoncée pour que les membres du Conseil puissent visiter quelques-unes des écoles et des centres de la Commission scolaire, aura lieu le samedi 12 février prochain, le départ devant s'effectuer du stationnement du Centre administratif de la Commission scolaire, à compter de 8 h 30.

**CC-2005-019**  
Projet OSMOSE  
versus le profil Sports-  
Arts-Études

En réponse à une question soulevée par M. Omer Deschesnes, il est fait mention que c'est effectivement le cas que des élèves inscrits au profil Sports-Arts-Études, dispensé à l'école secondaire de L'Odyssee (programme en skate et en BMX) bénéficieront en après-midi des locaux du nouveau Centre sportif et culturel L'OSMOSE situés dans une bâtisse sise à proximité de la côte Parasol (Rivière-du-Moulin).



**CC-2005-020**

Lettre du directeur général de la FCSQ datée du 12 janvier 2005 faisant l'énoncé de certains dossiers prioritaires pour les prochains mois

Les membres du Conseil peuvent prendre connaissance d'une lettre provenant du directeur général de la Fédération des Commissions scolaires du Québec et datée du 12 janvier 2005. Dans cette lettre, M. Réjean Morel présente et fait le point quant à certains dossiers identifiés comme prioritaires pour son organisme, au cours des prochains mois.

---

**CC-2005-021**

Lettre du directeur général de la FCSQ datée du 14 janvier 2005 concernant le plan d'action du MEQ sur la lecture à l'école

Les membres du Conseil sont informés du contenu d'une lettre adressée par M. Réjean Morel, directeur général de la FCSQ qui annonce la décision du ministre de l'Éducation d'adopter un plan d'action sur la lecture à l'école dont un des éléments consiste à rendre disponible un investissement de 40 M \$ sur 3 ans pour améliorer l'accès à des ressources littéraires et documentaires. Le programme est dit à frais partagés (MEQ - C.S.).

---

Sur ce, la présente session du Conseil se termine.

---

La présidente

---

Le secrétaire général